

MAIRIE DE LEBETAIN

FLASH INFO OCTOBRE 2023



FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 30 Octobre au 02 Novembre 2023. Pour les urgences, veuillez-vous adresser au Maire ou aux adjoints.



TAXE FONCIERE

Vous avez reçu votre avis de Taxe Foncière en septembre/octobre 2023. La présentation et ses pourcentages peuvent être difficilement compréhensibles. Pour la colonne de la commune de Lebetain, le pourcentage, passe de 25 à 29 % (décision du conseil municipal). La variation n'est pas de 24 % comme affiché mais de 7.4% suite aux bases réévaluées. La commune et ses habitants subissent un prélèvement de 19733 €, comme indiqué en petites lignes en bas de votre document, soit environ 20 %, sur la taxe collectée afin de financer la suppression de la taxe d'habitation. Ce sont des décisions gouvernementales. De plus, un arrêté au Journal officiel du 23/09/2023 informe que les aides aux périscolaires seront diminuées de moitié.



FETES DE FIN D'ANNEE

Devant nos contraintes budgétaires nous sommes dans l'obligation de faire des économies et les fêtes de fin d'année seront modifiées. Pour les anciens, le repas aura lieu en janvier 2024 mais nous ne distribuerons pas de colis aux personnes ne participant pas à cette manifestation. Nous n'organiserons pas de fête de Noël pour les plus jeunes, un cadeau sera offert à chaque enfant de Lebetain.



FORMATION INFORMATIQUE

Nous avons la possibilité d'organiser une formation informatique pour les plus de 50 ans, en début d'année 2024. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en Mairie.



SITES DE PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES

Les deux sites d'information officielle pour personnes âgées ou handicapées sont : MonParcoursHandicap.gouv.fr et Pour-les-personnes-agees.gouv.fr.



BOIS DE CHAUFFAGE

Le talon réponse pour le bois de chauffage est à rendre pour le 30 octobre 2023.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le Maire,
DUPREZ Jean-Jacques

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique